



971-219711322-20260427-4-DE

Réception par le Préfet : 27-04-2026

Ville de TROIS-RIVIÈRES

Publication le : 18-05-2026

Séance du 18 Avril 2026

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE : LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ
DÉPARTEMENT DE LA GUADELOUPE
ARRONDISSEMENT DE BASSE-TERRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 AVRIL 2026

Nombre de conseillers		
En exercice	Présents	Procurations
29	28	01
Vote		
À L'UNANIMITÉ		
Pour : 29		
Contre : 00		
Abstentions : 00		

Convocation du Conseil Municipal
en date du :

10 Avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le Samedi dix-huit à 08 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières dûment convoqué, s'est réuni en séance publique à la salle des Délibérations de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis FRANCISQUE, Maire, pour la tenue de sa deuxième session de l'année.

Élus	Présent	Absent	Procuration	Élus	Présent	Absent	Procuration
FRANCISQUE Jean- Louis	X			BULGARE Jean-Claude	X		
MOCKA Jocelyne	X			ROMUALD Michel	X		
MAMBOLE MAILLEFORT Kévin	X			TOLY Marie-Pierre	X		
SAINT-VAL Marie-Agnès	X			COSPOLITE Jean-Pierre	X		
SACILE Serge	X			CHRISTOPHE Annie	X		
FARAJE Fabienne	X			DAMAS Marie-Pierre	X		
NOËL Jean-Philippe	X			SINIVASSIN Maryline	X		
EDOUARD Sandrine	X			MAGLOIRE Annie	X		
DUFLO Rémi	X			RADDAS Marie-Josée	X		
TREFLE Sylviane	X			DARMALINGON Charly	X		
MALINUR Francis	X			ZELIN Véronique	X		
EUGÉNIE Gilberte	X			HATCHY Claude	X ^{9 H 05}		
CALISE Nazaire	X			FAUSTA Jimmy	X		
MARCIN Marie-Claude	X			CHAPITEAU Frédéric			X
RUFFE Michel	X				28	00	01

Élus absents	Procuration à :
CHAPITEAU Frédéric	FAUSTA Jimmy

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 29, il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil municipal. Madame SAINT-VAL Marie-Agnès a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle a acceptée.

D_20260418-16
CRÉATION ET COMPOSITION DES COMMISSIONS MUNICIPALES
FACULTATIVES (ARTICLE L. 2121-22 DU CGCT)

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article **L.2121-22** ;
CONSIDÉRANT que le conseil municipal peut former des commissions permanentes chargées d'étudier les affaires qui lui sont soumises et de préparer ses délibérations ;



Ville de TROIS-RIVIÈRES

Séance du 18 Avril 2026

CONSIDÉRANT que certaines commissions peuvent être librement créées par le conseil municipal ;
CONSIDÉRANT que ces commissions sont présidées de droit par le maire, lequel peut désigner un vice-président chargé d'en assurer le fonctionnement ;
CONSIDÉRANT qu'elles n'ont qu'un rôle consultatif ;
CONSIDÉRANT que leur composition doit respecter le principe de la représentation proportionnelle afin de garantir l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée ;
CONSIDÉRANT que des personnalités extérieures peuvent être associées à leurs travaux à titre consultatif ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

À L'UNANIMITÉ

Article 1 : DE CRÉER les commissions municipales permanentes suivantes :

- Commission « Affaires scolaires »
- Commission « Affaires sociales »
- Commission « Affaires financières et fiscalité »
- Commission « Sport »
- Commission « Formation professionnelle et insertion »
- Commission « Culture, patrimoine et bibliothèque »
- Commission « Environnement et développement durable »
- Commission « Cérémonies et fêtes »
- Commission « Développement économique et tourisme »
- Commission « Quartiers et citoyenneté »
- Commission « Jeunesse et excellence »
- Commission « Aînés et solidarité »
- Commission « Associations »
- Commission « Développement numérique »

Le nombre de membres issus du Conseil municipal est limité à sept (7), hors président.

Article 2 : DE DÉSIGNER les membres suivants

Commission « Affaires scolaires »	
Membres du Conseil Municipal	SAINT-VAL Marie-Agnès EDOUARD Sandrine ROMUALD Michel TOLY Marie-Pierre MAGLOIRE Annie

Commission « Affaires sociales »	
Membres du Conseil Municipal	TOLY Marie-Pierre MARCIN Marie-Claude EUGENIE Gilberte DAMAS Marie-Pierre CASTARD Marie-Josée

Commission « Affaires financières et fiscalité »	
Membres du Conseil Municipal	SACILE Serge MAMBOLE MAILLEFORT Kévin RUFFE Michel ROMUALD Michel DARMALINGON Charly

**Commission « Sport »**

Membres du Conseil Municipal

MALINUR Francis
 DUFLO Rémi Henri
 EDOUARD Sandrine
 COSPOLITE Jean-Pierre
 CHAPITEAU Frédéric

Commission « Formation professionnelle et insertion »

Membres du Conseil Municipal

MAMBOLE MAILLEFORT Kévin
 SAINT-VAL Marie-Agnès
 EDOUARD Sandrine
 ROMUALD Michel
 DARMALINGON Charly

Commission « Culture, patrimoine et bibliothèque »

Membres du Conseil Municipal

CALISE Nazaire
 EUGENIE Gilberte
 MOCKA Jocelyne
 SAINT-VAL Marie-Agnès
 FAUSTA Jimmy

Commission « Environnement et développement durable »

Membres du Conseil Municipal

EUGENIE Gilberte
 TREFLE Sylviane
 RUFFE Michel
 CHRISTOPHE Annie
 HATCHY Claude

Commission « Cérémonies et fêtes »

Membres du Conseil Municipal

DAMAS Marie-Pierre
 FARAJJE Fabienne
 CHRISTOPHE Annie
 SINIVASSIN Maryline
 CASTARD Marie-Josée

Commission « Développement économique et tourisme »

Membres du Conseil Municipal

FARAJJE Fabienne
 SACILE Serge
 MOCKA Jocelyne
 CALISE Nazaire
 FAUSTA Jimmy



971-219711322-20260427-4-DE

Réception par le Préfet : 27-04-2026

Ville de TROIS-RIVIÈRES

Publication le : 18-05-2026

Séance du 18 Avril 2026

Commission « Quartiers et citoyenneté »

Membres du Conseil Municipal

COSPOLITE Jean-Pierre
 BULGARE Jean-Claude
 RUFFE Michel
 EDOUARD Sandrine
 ZELIN Véronique

Commission « Jeunesse et excellence »

Membres du Conseil Municipal

SINIVASSIN Maryline
 DAMAS Marie-Pierre
 EDOUARD Sandrine
 MAMBOLE MAILLEFORT Kévin
 CHAPITEAU Frédéric

Commission « Aînés et solidarité »

Membres du Conseil Municipal

MARCIN Mari-Claude
 EUGENIE Gilberte
 TOLY Marie-Pierre
 DAMAS Marie-Pierre
 SINIVASSIN Maryline
 CASTARD Marie-Josée

Commission « Associations »

Membres du Conseil Municipal

TREFLE Sylviane
 COSPOLITE Jean-Pierre
 DAMAS Marie-Pierre
 SINIVASSIN Maryline
 ZELIN Véronique

Commission « Développement Numérique »

Membres du Conseil Municipal

EDOUARD Sandrine
 SAINT-VAL Marie-Agnès
 MAMBOLLE MAILLEFORT Kévin
 DAMAS Marie-Pierre
 SINIVASSIN Maryline
 FAUSTA Jimmy

Article 3 : DIT que des personnalités extérieures pourront être associées aux travaux des commissions, à titre consultatif et sans voix délibérative.

ARTICLE 4 : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération

Fait et délibéré à Trois-Rivières, le 18 Avril 2026.

Au registre suivent les signatures

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Guadeloupe qui peut être saisi par l'application informatique «Télérecours citoyens » accessible par le site internet «www.telerecours.fr »

Pour extrait certifié conforme,
 Le Maire, Président de séance,

Jean-Louis FRANCISQUE